

T A R I F S 2025/2026

(du 2 septembre 2025 au 31 août 2026)

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix du Repas	4,08 €	4,20 €	4,33 €	4,46 €	4,59 €	4,74 €	4,88 €

P.A.I	2,08 €
"Hors commune"	7,28 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Matin	2,18 €	2,28 €	2,40 €	2,52 €	2,65 €	2,78 €	2,93 €
Soir Maternelle	3,14 €	3,30 €	3,46 €	3,64 €	3,82 €	4,01 €	4,21 €
Soir Primaire de 16h à 19h	1,97 €	2,13 €	2,30 €	2,47 €	2,65 €	2,84 €	3,05 €

	Matin	Soir
P.A.I		2,75 €
"Hors commune" Maternelle	6,44 €	8,91 €
"Hors commune" Primaire	6,44 €	7,74 €

ETUDES SURVEILLEES entre 16h et 17h30

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	1,98 €	2,06 €	2,14 €	2,23 €	2,32 €	2,41 €	2,51 €

"Hors commune"	4,14 €
----------------	--------

ACCUEIL DU SOIR APRES ETUDES entre 17h30 et 19h

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	0,99 €	1,06 €	1,15 €	1,24 €	1,33 €	1,42 €	1,52 €

"Hors commune"	3,87 €
----------------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS et STRUCTURE BAZ'ADOS (Mercredi et vacances)

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix de la Journée	9,52 €	10,04 €	10,59 €	11,17 €	11,79 €	12,43 €	13,12 €
Prix de la Journée P.A.I	7,60 €	8,02 €	8,46 €	8,92 €	9,41 €	9,93 €	10,48 €
Prix Demi Journée sans repas	5,44 €	5,73 €	6,04 €	6,38 €	6,73 €	7,10 €	7,50 €

"Hors commune"	
Prix de la Journée	25,21 €
Prix de la Journée P.A.I	21,14 €
Prix Demi Journée sans repas	21,63 €

PÉNALITÉ POUR NON RESERVATION SUR PORTAIL FAMILLE DES PRESTATIONS prestation periscolaires (matin, midi et soir)

5,00 €

**Ces éléments sont inscrits sur votre "avis d'imposition" qui est à produire impérativement chaque année sauf dans le cas d'un "tarif maximum" ou "hors commune".

**Si aucune démarche n'a été effectuée par la famille afin d'établir son quotient familial,
le tarif maximum sera appliqué
(aucune rétroactivité ne pourra être appliquée).**

**N.B. : Pour toute facturation mensuelle inférieure à 5,00 €, non reportable sur la période suivante,
la Commune de COUBRON se réserve le droit -d'appliquer un minimum de facturation de 5,00 €
en application des Articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La facture est éditée à partir de 30€ de prestations.
Sinon, cette somme est reportée le mois suivant et/ou soldée en juin ou en décembre.**